

Politique du Système de Gestion
Intégré de la Santé et de la Sécurité
au travail et de l'environnement



Fratelli Carli S.p.A. Société Benefit, conformément avec ses principes d'entreprise, ses statuts et ses obligations en matière de développement durable, et dans une optique d'amélioration continue, s'engage à promouvoir et à appuyer toutes les actions nécessaires pour protéger l'environnement, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, en allouant les ressources appropriées.

Dans cette perspective, la politique intégrée reflète la décision d'adopter un système de gestion intégré entre la santé et la sécurité au travail et la gestion environnementale conformément aux normes UNI EN ISO 45001:2023 et UNI EN ISO 14001:2015 respectivement. L'entreprise s'engage à promouvoir son amélioration continue et à diffuser ses principes en poursuivant les objectifs généraux suivants dans toutes ses activités :

- ✓ respecter scrupuleusement la législation en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail ;
- ✓ évaluer tous les risques pour l'environnement et la santé et la sécurité des travailleurs et adopter toutes les mesures de prévention et de protection jugées appropriées pour assurer une amélioration continue ;
- ✓ élaborer et développer des plans d'urgence contenant les mesures et les procédures nécessaires pour prévenir les événements accidentels ou les situations d'urgence, y compris les situations environnementales, et les mesures visant à contenir leurs effets négatifs ;
- ✓ informer, former et sensibiliser tous les travailleurs afin qu'ils accomplissent leurs tâches en toute sécurité et dans le respect de l'environnement et qu'ils assument leurs responsabilités à cet égard ;
- ✓ évaluer les processus et les activités de l'entreprise afin de fixer des objectifs d'innovation et d'amélioration dans une optique de prévention ;
- ✓ favoriser le choix de fournisseurs qui opèrent selon les principes définis dans la présente politique, en les engageant à maintenir un comportement cohérent avec celle-ci ;
- ✓ adopter une attitude ouverte et constructive à l'égard de toutes les parties prenantes ;
- ✓ opérer selon des normes élevées de transparence, de responsabilité et de rigueur organisationnelle dans la gestion des impacts environnementaux et dans la protection de la santé et de la sécurité au travail, grâce à une gouvernance orientée vers la durabilité et à un système de reporting clair et accessible à toutes les parties prenantes ;
- ✓ rendre compte chaque année, dans son rapport sur le développement durable, des activités menées et des principaux indicateurs clés de performance, conformément à ce qui est défini dans le système de gestion intégré.

Notamment, en ce qui concerne la santé et la sécurité sur le lieu de travail, l'entreprise vise à

- promouvoir la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail ;
- garantir le bien-être de ses salariés en leur assurant également des analyses et des examens gratuits sur le lieu de travail en collaboration avec des organismes de santé ou des organisations actives dans la prévention et l'assistance oncologique ;
- s'efforcer d'éliminer les risques dès l'évaluation du site de production, l'investissement dans de nouveaux équipements ou la modification de l'environnement de travail ;
- s'efforcer, dans la mesure du possible, d'adapter les installations, machines et équipements existants au progrès technologique et de renouveler périodiquement les équipements obsolètes et le parc de véhicules afin de minimiser les risques ;

- encourager la consultation et la participation des travailleurs et de leurs représentants, sachant que leur contribution active est cruciale pour atteindre les objectifs.

En ce qui concerne l'environnement, l'entreprise veut :

- s'efforcer en permanence d'améliorer progressivement ses performances environnementales
- mettre en œuvre des actions visant à réduire progressivement les déchets de production et, en particulier, mettre en œuvre une plus grande différenciation et réduire à la fois la quantité de déchets dangereux et de déchets envoyés à l'élimination ;
- promouvoir des initiatives visant à économiser les ressources naturelles, par l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et l'adoption de systèmes visant à réduire la consommation d'eau et d'électricité, avec une référence particulière à l'entretien et à la modernisation des installations ;
- garantir un suivi constant des émissions directes et indirectes liées à ses activités, en lançant, si possible, des actions concrètes de compensation ;
- former et éduquer son personnel et les parties prenantes concernées au respect des principes de protection de l'environnement, des réglementations et des procédures internes ;
- partager avec les collaborateurs et les fournisseurs, notamment par le biais d'une sélection responsable des partenaires et des activités d'implication ciblées, une vision du développement durable, en contribuant à un modèle qui intègre les principes ESG, la protection des droits humains, la biodiversité et l'atténuation de l'impact environnemental ;
- analyser et améliorer la durabilité de chaque étape du cycle de vie des produits en augmentant l'utilisation de matériaux recyclables et biodégradables, en particulier pour les emballages ;
- maintenir les objectifs fixés par le système national de certification des biocarburants et des bioliquides en ce qui concerne les sous-produits générés.

L'application correcte du système de gestion intégrée dans chaque secteur de l'entreprise est garantie par les responsables des différents domaines, grâce à l'implication et à la participation de tous les travailleurs. Le partage total des principes de santé et de sécurité au travail est en effet essentiel pour le renforcement d'une culture orientée vers la prévention, le respect mutuel, le maintien et le développement de conditions de travail en toute sécurité.

À cette fin, l'entreprise prépare des initiatives appropriées pour que tout le personnel reçoive une information et une formation adéquates sur ce qui est établi dans le système de gestion intégré et comprenne ses implications en ce qui concerne son rôle dans l'entreprise et son comportement sur le lieu de travail. Enfin, l'entreprise s'engage à effectuer des contrôles, des inspections et des audits dans le but d'identifier et de prévenir toute situation de non-conformité avec les exigences du système de gestion intégré.

Cette politique est un élément clé du système de gestion de l'entreprise. Elle fait l'objet de contrôles, d'audits et de révisions régulières pour en évaluer la performance, assurer sa conformité au contexte évolutif et promouvoir l'amélioration constante. De plus, elle est partagée avec tous les membres de l'organisation et mise à disposition pour consultation interne et externe.

Le PDG
Carlo Carli